

PRODUITS KRUGER S.E.C.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS NON AUDITÉS

**TRIMESTRES ET PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS LES
30 SEPTEMBRE 2021 ET 2020**

Produits Kruger S.E.C.

États consolidés résumés non audités de la situation financière

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Actif		
Actifs courants		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions (note 17)	118 639	128 739
Créances clients et autres créances	98 827	88 041
Créances sur parties liées (note 14)	1 076	13
Avances versées aux commanditaires (note 12)	9 937	5 647
Stocks	258 189	215 934
Impôt à recouvrer	505	358
Charges payées d'avance	8 243	8 315
	<u>495 416</u>	<u>447 047</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 6)	1 207 540	1 194 191
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	107 002	107 633
Autres actifs non courants (note 14)	40 364	10
Goodwill	152 021	152 021
Immobilisations incorporelles	30 084	26 205
Actif d'impôt différé	33 383	24 217
	<u>2 065 810</u>	<u>1 951 324</u>
Total de l'actif		
Passif		
Passifs courants		
Dettes fournisseurs et autres dettes	231 904	332 072
Dettes envers des parties liées (note 14)	7 429	9 097
Impôt à payer	371	554
Distributions à verser (notes 12 et 14)	12 202	11 919
Partie courante des provisions (note 9)	3 192	4 913
Partie courante de la dette à long terme (note 10)	39 205	9 495
Partie courante des obligations locatives (note 11)	30 175	25 341
	<u>324 478</u>	<u>393 391</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 10)	915 142	743 978
Obligations locatives à long terme (note 11)	99 799	105 634
Dettes envers des parties liées à long terme (note 14)	41 777	-
Provisions à long terme (note 9)	8 885	9 549
Autres passifs non courants	-	575
Prestations de retraite (note 8)	26 972	161 333
Avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	57 747	63 038
	<u>1 474 800</u>	<u>1 477 498</u>
Passifs attribuables à des parties autres que les porteurs de parts		
Partie courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 12)	14 132	31 244
Partie non courante du passif lié aux parts de société en commandite (note 12)	164 040	154 180
	<u>178 172</u>	<u>185 424</u>
Total du passif lié aux parts de société en commandite		
Total du passif	<u>1 652 972</u>	<u>1 662 922</u>
Capitaux propres		
Parts de société en commandite (note 12)	455 939	439 571
Déficit	(116 504)	(224 503)
Cumul des autres éléments du résultat global	73 403	73 334
	<u>412 838</u>	<u>288 402</u>
Total des capitaux propres	<u>412 838</u>	<u>288 402</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>2 065 810</u>	<u>1 951 324</u>
Événements postérieurs à la date de clôture (notes 10 et 12)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

Produits Kruger S.E.C.
États consolidés résumés non audités du résultat global
Trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre clos le 30 septembre 2021 \$	Trimestre clos le 30 septembre 2020 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020 \$
Produits des activités ordinaires (note 14)	391 392	369 103	1 041 132	1 131 012
Charges				
Coût des produits vendus (note 14)	345 577	307 733	903 885	932 255
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration (note 14)	29 055	31 267	86 404	91 393
Perte sur la vente d'actifs non financiers	2	-	5	1
Coûts de restructuration, montant net (note 9)	166	52	207	1 273
Résultat d'exploitation	16 592	30 051	50 631	106 090
Charge d'intérêts	18 740	9 746	47 925	31 659
Autres charges (note 5)	11 728	2 477	10 781	10 629
Résultat avant impôt	(13 876)	17 828	(8 075)	63 802
Impôt sur le résultat (note 13)	(4 618)	(627)	(7 823)	8 055
Résultat net de la période	(9 258)	18 455	(252)	55 747
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :				
Réévaluation des prestations de retraite	44 377	(4 142)	138 418	(40 797)
Réévaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite	1 670	(439)	6 019	(3 827)
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net :				
Écarts de conversion	7 441	(6 320)	69	7 907
Total des autres éléments du résultat global de la période	53 488	(10 901)	144 506	(36 717)
Résultat global de la période	44 230	7 554	144 254	19 030

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

Produits Kruger S.E.C.

États consolidés résumés non audités des variations des capitaux propres

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	Parts de société en commandite		Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat global \$	Total des capitaux propres \$
	Nombre	\$			
Au 1^{er} janvier 2020	63 293 136	408 978	(183 188)	79 012	304 802
Distributions à verser (note 12)	-	-	(11 847)	-	(11 847)
Distributions versées (note 12)	-	-	(23 336)	-	(23 336)
Ajustement de juste valeur (note 12)	-	(196)	196	-	-
Variation des pertes actuarielles liées aux prestations de retraite	-	-	(40 797)	-	(40 797)
Variation des pertes actuarielles liées aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	(3 827)	-	(3 827)
Écarts de conversion	-	-	-	7 907	7 907
Résultat net de la période	-	-	55 747	-	55 747
Émission de parts de société en commandite (note 12)	2 521 439	25 526	-	-	25 526
Au 30 septembre 2020	65 814 575	434 308	(207 052)	86 919	314 175
Au 1^{er} janvier 2021	66 216 999	439 571	(224 503)	73 334	288 402
Distributions à verser (note 12)	-	-	(12 202)	-	(12 202)
Distributions versées (note 12)	-	-	(24 116)	-	(24 116)
Ajustement de juste valeur (note 12)	-	(132)	132	-	-
Variation des profits actuariels liés aux prestations de retraite	-	-	138 418	-	138 418
Variation des profits actuariels liés aux avantages postérieurs au départ à la retraite	-	-	6 019	-	6 019
Écarts de conversion	-	-	-	69	69
Résultat net de la période	-	-	(252)	-	(252)
Émission de parts de société en commandite (note 12)	1 572 458	16 500	-	-	16 500
Au 30 septembre 2021	67 789 457	455 939	(116 504)	73 403	412 838

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

Produits Kruger S.E.C.

Tableaux consolidés résumés non audités des flux de trésorerie

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net de la période	(252)	55 747
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	61 292	48 497
Dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles	2 539	1 184
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	326	87
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	10 283	10 903
Perte de change (note 5)	498	86
Variation de la juste valeur des dérivés (note 5)	-	(360)
Charge d'intérêts	47 925	31 659
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite (note 8)	12 486	11 121
Provisions (note 9)	1 547	6 137
Impôt sur le résultat (note 13)	(7 823)	8 055
Perte sur la vente d'actifs non financiers	5	1
Total des éléments hors trésorerie	129 078	117 370
Variation nette des éléments du fonds de roulement hors trésorerie (note 18)	(120 743)	27 086
Cotisations aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	(11 451)	(11 793)
Paiements liés aux provisions (note 9)	(4 173)	(2 054)
Paiements d'impôt	(2 019)	(1 808)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(9 560)	184 548
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(19 438)	(12 758)
Acquisitions d'immobilisations corporelles liées au projet de machine TAD à Sherbrooke	(88 273)	(194 118)
Intérêts payés sur les facilités de crédit relativement au projet de machine TAD à Sherbrooke	(608)	(7 167)
Achats de logiciels	(774)	(1 633)
Produit tiré de la vente d'une participation	-	992
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	8	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(109 085)	(214 684)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (note 19)		
Produit tiré de la dette à long terme	225 197	193 538
Remboursement sur la dette à long terme	(21 913)	(84 520)
Paiement de frais de financement différés	(8 935)	(500)
Paiements des obligations locatives	(18 954)	(14 506)
Intérêts payés sur la dette à long terme	(24 753)	(21 762)
Distributions et avances versées, montant net (note 12)	(41 360)	(18 372)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	109 282	53 878
Effet des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	(737)	586
Augmentation (diminution) de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et de la trésorerie soumise à restrictions pour la période	(10 100)	24 328
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions au début de la période (note 17)	128 739	93 141
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions à la fin de la période (note 17)	118 639	117 469

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés non audités.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

1 Renseignements généraux

Produits Kruger S.E.C. (« PK S.E.C. » ou la « société en commandite ») est une société en commandite enregistrée dans la province de Québec, au Canada, dont les commanditaires sont Kruger Inc. (la « société mère »), PKGP Inc. (« PKGP ») et Papiers Tissu KP Inc. (« PTKP »). La société en commandite fabrique, vend et distribue des produits de papier destinés à l'usage domestique, industriel ou commercial. La société en commandite a des usines à New Westminster, en Colombie-Britannique, à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec, à Scarborough et Trenton, en Ontario, ainsi qu'à Memphis, dans le Tennessee. Le siège social de la société en commandite est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés résumés non audités ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, et conformément aux interprétations de l'International Financial Reporting Committee approuvées par le Conseil des normes comptables du Canada aux fins de l'intégration dans la Partie I du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les présents états financiers consolidés résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les présents états financiers consolidés résumés non audités ont été approuvés par le conseil d'administration de PKGP le 11 novembre 2021.

3 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été adoptées pour la préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités sont décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de la société en commandite pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ont été appliquées à toutes les périodes présentées, sauf les méthodes comptables suivantes qui ont été adoptées à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- i) IFRS 9/IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, réforme des taux d'intérêt de référence – étape 2. En août 2020, l'IASB a publié des modifications qui traitent des questions liées à la mise en application de la réforme des taux d'intérêt de référence, notamment le remplacement d'un taux de référence par un autre taux de référence. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Les normes modifiées n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- ii) IFRS 16, allègements de loyer liés à la COVID-19. En mai 2020, l'IASB a publié une modification selon laquelle les preneurs sont exemptés d'évaluer si un allègement de loyer lié à la COVID-19 constitue une modification du contrat de location pour toute réduction des paiements de loyers initialement dus jusqu'au 30 juin 2021, inclusivement. En mars 2021, l'IASB a étendu la portée de la mesure de simplification à toute réduction des paiements de loyers initialement dus jusqu'au 30 juin 2022, inclusivement. L'application était obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021, et l'adoption anticipée était autorisée. La norme modifiée n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

L'incidence des nouvelles normes ainsi que des modifications aux normes et aux interprétations qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 et qui n'ont pas été adoptées par anticipation est présentée ci-après :

- i) IAS 1, classement des passifs en tant qu'éléments courants ou non courants. En janvier 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 1 pour clarifier le fait que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou passifs non courants, selon les droits en vigueur à la date de clôture. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

- ii) IFRS 3, référence au cadre conceptuel. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IFRS 3 pour i) clarifier les références au cadre conceptuel de 2018 afin d'établir ce qui constitue un actif ou un passif dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ii) ajouter une exception, à l'égard de certains passifs et passifs éventuels, permettant de se référer à IAS 37 ou à IFRIC 21 et iii) préciser qu'un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels à la date d'acquisition. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iii) IAS 37, contrats déficitaires – coût d'exécution d'un contrat. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 37 pour préciser les coûts à inclure dans l'estimation du coût d'exécution d'un contrat afin de déterminer si le contrat en question est déficitaire. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- iv) IAS 16, produit avant l'utilisation attendue. En mai 2020, l'IASB a publié une modification à IAS 16 pour clarifier la comptabilisation du produit net tiré de la vente d'un élément produit en parallèle avec la mise en service d'une immobilisation corporelle. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- v) IAS 1, informations à fournir sur les méthodes comptables. En février 2021, l'IASB a publié une modification à IAS 1 pour fournir des directives et des exemples visant à aider les entités à appliquer des jugements sur l'importance relative à l'égard des informations à fournir sur les méthodes comptables. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- vi) IAS 8, méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 pour introduire une nouvelle définition d'estimations comptables de manière à clarifier la distinction entre les changements de méthodes comptables, les changements d'estimations comptables et la correction d'erreurs. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'adoption anticipée est autorisée. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.
- vii) IAS 12, impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique. En mai 2021, l'IASB a publié une modification à IAS 12 précisant la manière dont les entités doivent comptabiliser l'impôt différé sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement donnant lieu à des montants égaux d'impôt et de différences temporaires déductibles lors de la comptabilisation initiale. L'application devrait être obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, l'adoption anticipée est permise. La norme modifiée ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés résumés non audités.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des présents états financiers consolidés résumés non audités conformément aux IFRS impose le recours à des estimations et à des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif présentés dans les états financiers consolidés résumés non audités et les informations sur les éventualités à la date de clôture, ainsi que les montants présentés des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Sur une base régulière et en tenant compte des informations disponibles, la direction évalue ses estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les ajustements nécessaires, le cas échéant, sont pris en compte dans le résultat de la période au cours de laquelle ils sont effectués. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement passées en revue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pour la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, et ce, si la révision ne porte que sur cette période, ou au cours de la période de révision et des périodes futures, si la révision porte sur la période considérée et les périodes futures.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les estimations faites et les jugements posés par la direction qui ont l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés résumés non audités de la société en commandite sont les mêmes que ceux appliqués aux états financiers consolidés annuels audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020, mis à jour pour tenir compte de ce qui suit.

COVID-19

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la direction a examiné l'incidence de la COVID-19 sur les estimations et jugements comptables critiques de la société en commandite, y compris l'évaluation par la société en commandite des hypothèses et des estimations faites dans son évaluation du passif lié aux parts de société en commandite et du passif au titre des prestations de retraite, des hypothèses utilisées dans son évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé, ainsi que dans son appréciation des événements déclencheurs en ce qui concerne son analyse de la dépréciation des actifs non courants et l'incidence sur le risque de crédit et le risque de liquidité.

Bien que la direction ait conclu qu'il ne s'était produit aucun changement important dans les hypothèses relatives à l'évaluation du passif lié aux parts de la société en commandite ou de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé au 30 septembre 2021 et que, au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, il ne s'était produit aucun événement déclencheur nécessitant de soumettre les actifs non courants à un test de dépréciation, la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 pourraient donner lieu à des modifications futures importantes de ces hypothèses ou à des pertes de valeur futures. Étant donné la reprise des activités du marché des produits hors foyer, la demande du secteur PHF a connu une amélioration au troisième trimestre. La société en commandite a déterminé que son exposition au risque de crédit et au risque de liquidité associés à ses créances clients a été réduite et elle a constaté une reprise de la provision de 1,3 M\$ sur créances clients du secteur PHF liée à la COVID-19 qui avait été comptabilisée en 2020. La direction continuera d'évaluer les pertes de crédit attendues associées à ses créances clients.

5 Autres charges

	Trimestre clos le 30 septembre 2021 \$	Trimestre clos le 30 septembre 2020 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020 \$
(Profit) perte de change	8 301	(3 386)	498	86
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite	3 427	5 863	10 283	10 903
Variation de la juste valeur des dérivés	-	-	-	(360)
	<u>11 728</u>	<u>2 477</u>	<u>10 781</u>	<u>10 629</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

6 Immobilisations corporelles

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel et outillage \$	Actifs en cours de construction ou de développement \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2021					
Coût	38 203	319 272	1 288 832	285 524	1 931 831
Cumul des amortissements	-	(98 267)	(639 373)	-	(737 640)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2021	38 203	221 005	649 459	285 524	1 194 191
Ajouts	-	-	-	60 847	60 847
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif	-	-	-	1 830	1 830
Cessions	-	-	(334)	-	(334)
Transferts	237	64 813	252 906	(317 956)	-
Dotations à l'amortissement des immobilisations corporelles	-	(7 416)	(41 742)	-	(49 158)
Écarts de change	2	24	(52)	190	164
Au 30 septembre 2021	38 442	278 426	860 237	30 435	1 207 540
Au 30 septembre 2021					
Coût	38 442	384 116	1 541 279	30 435	1 994 272
Cumul des amortissements	-	(105 690)	(681 042)	-	(786 732)
Valeur comptable nette au 30 septembre 2021	38 442	278 426	860 237	30 435	1 207 540

7 Actifs au titre de droits d'utilisation

	Terrains \$	Bâtiments \$	Matériel \$	Véhicules motorisés \$	Total \$
Au 1^{er} janvier 2021					
Coût	38 068	150 149	9 641	2 631	200 489
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(25 174)	(62 679)	(3 535)	(1 468)	(92 856)
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2021	12 894	87 470	6 106	1 163	107 633
Ajouts, déduction faite des résiliations de contrats de location	188	9 114	3 926	222	13 450
Dotations à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	(1 274)	(9 837)	(2 488)	(447)	(14 046)
Écarts de change	-	(24)	(1)	(10)	(35)
Au 30 septembre 2021	11 808	86 723	7 543	928	107 002
Au 30 septembre 2021					
Coût	38 256	159 184	13 527	2 668	213 635
Cumul des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	(26 448)	(72 461)	(5 984)	(1 740)	(106 633)
Valeur comptable nette au 30 septembre 2021	11 808	86 723	7 543	928	107 002

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

8 Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses relativement aux régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages sociaux :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	30 septembre 2021	31 décembre 2020	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	%	%	%	%
Hypothèses				
Taux d'actualisation – obligation au titre des prestations constituées	3,25	2,57	3,25	2,57
Taux d'augmentation des salaires	3,25 - 4,00	3,25 - 4,00		

La charge nette au titre des régimes de retraite comprend les composantes suivantes :

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	Trimestre clos le 30 septembre 2021	Trimestre clos le 30 septembre 2020	Trimestre clos le 30 septembre 2021	Trimestre clos le 30 septembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de la période	3 643	3 017	553	503
Coût financier	3 726	5 166	314	400
Rendement prévu des actifs des régimes	(3 132)	(4 108)	-	-
Frais d'administration	147	127	-	-
	<u>4 384</u>	<u>4 202</u>	<u>867</u>	<u>903</u>

	Régimes de retraite		Régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Charge nette au titre des régimes				
Coût des services rendus au cours de la période	10 386	9 147	1 658	1 540
Coût financier	11 772	15 523	945	1 197
Rendement prévu des actifs des régimes	(9 481)	(12 346)	-	-
Frais d'administration	442	434	-	-
	<u>13 119</u>	<u>12 758</u>	<u>2 603</u>	<u>2 737</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

9 Provisions

	Obligations environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ^{a)}	Incitatifs à long terme, UAD, UAR et UANR ^{b)}	Restructuration	Total
	\$	\$	\$	\$
Provisions au 1^{er} janvier 2021	6 545	7 179	738	14 462
Partie courante	-	4 309	604	4 913
Partie non courante	6 545	2 870	134	9 549
Provisions au 1^{er} janvier 2021	6 545	7 179	738	14 462
Provisions supplémentaires	-	1 508	39	1 547
Reclassement	-	137	-	137
Montant payé au cours de la période	-	(3 691)	(482)	(4 173)
Accroissement des intérêts	104	-	-	104
Provisions au 30 septembre 2021	6 649	5 133	295	12 077
Partie courante	-	2 897	295	3 192
Partie non courante	6 649	2 236	-	8 885

a) Obligations environnementales et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Pour remplir son obligation éventuelle en vertu d'un contrat de location de terrain pour l'une de ses usines, la société en commandite a constitué une provision pour la démolition du bâtiment et la restauration du terrain à la fin du contrat. Le contrat de location actuel vient à échéance en mars 2028, et la société en commandite a la permission de demeurer sur le site jusqu'en mars 2053. Le montant non actualisé nécessaire pour éteindre cette obligation est estimé entre 13,1 M\$ et 17,3 M\$. Le passif est estimé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 2,12 % (2,12 % au 31 décembre 2020).

b) Incitatifs à long terme, UAD, UAR et UANR

Les incitatifs à long terme comprennent le plan incitatif à long terme offert aux cadres de la société en commandite. Ce plan attribue des unités d'actions en fonction du rendement (« UAR ») et des unités d'actions à négociation restreinte (« UANR »). Les résultats liés au rendement se fondent principalement sur le BAIIA ajusté (note 15) et sur le rendement du capital investi, d'après une moyenne sur trois ans, ainsi que d'autres éléments. Les UAR sont versées en trésorerie, au mois de juin de l'exercice suivant la période de trois ans au cours de laquelle les droits sont acquis. La charge liée aux UAR est comptabilisée sur la même période de trois ans. Les UANR sont passées en charges et deviennent acquises à raison de un tiers chaque année et elles sont versées en trésorerie chaque mois de juin.

La société en commandite a adopté une politique aux termes de laquelle chaque administrateur doit détenir au moins 5 000 actions ordinaires ou leur équivalent, ou les deux, sous forme d'unités d'actions différées (« UAD ») de PTKP. Un régime d'unités d'actions différées a été instauré et permet aux administrateurs indépendants de recevoir une partie ou la totalité de leurs honoraires en UAD. Aux termes de ce régime, des unités supplémentaires peuvent être émises en tant qu'équivalents de dividende lorsque PTKP déclare et verse un dividende à ses actionnaires. Advenant qu'un administrateur quitte ses fonctions, ses UAD lui seront réglées en trésorerie. Au 30 septembre 2021, des UAD se chiffrant à 0,5 M\$ avaient été constatées (0,4 M\$ au 31 décembre 2020).

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

10 Dette à long terme

	Échéance	30 septembre 2021 \$	31 décembre 2020 \$
Facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. ^{c)}	2026	-	8 941
Billets non garantis de premier rang échéant le 24 avril 2025	2025	123 141	122 847
Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029 ^{b)}	2029	132 121	-
Convention d'AgCredit ^{a)}	2023, 2025, 2036, 2037	498 428	444 933
Débeture de PKSI en faveur d'IQ	2028	102 851	98 251
Débeture de PKSB en faveur d'IQ ^{e)}	2034	20 480	-
Deuxième facilité de crédit de Nordea ^{d)}	2029	55 899	53 225
Prêt d'Investissement Québec	2026	19 130	23 024
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario	2026	2 297	2 252
		<u>954 347</u>	<u>753 473</u>
Convention d'AgCredit ¹⁾		12 792	-
Débetures de PKSI en faveur d'IQ		13 689	1 250
Deuxième facilité de crédit de Nordea ^{d)}		7 302	3 307
Prêt d'Investissement Québec		4 937	4 938
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario		<u>485</u>	<u>-</u>
Moins la partie courante de la dette à long terme		<u>39 205</u>	<u>9 495</u>
Dette à long terme		<u>915 142</u>	<u>743 978</u>

Les montants ne tiennent pas compte des frais de financement différés.

a) Convention d'AgCredit

Le 19 mars 2021, la société en commandite a conclu la deuxième modification de la convention d'AgCredit, afin de permettre l'investissement prévu d'IQ dans le projet d'expansion à Sherbrooke et de combler les autres besoins de financement des investissements en immobilisations.

Après le 30 septembre 2021, le 1^{er} novembre 2021, la société en commandite a prélevé un montant de 7,7 M\$ US sur sa facilité d'emprunt à terme de 188 M\$ US et un montant de 4,6 M\$ sur sa facilité d'emprunt à terme de 111 M\$, ce qui correspond aux derniers montants prélevés sur la facilité du projet de machine TAD à Sherbrooke en lien avec le financement de ce projet.

b) Acte de fiducie – Billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029

Le 8 avril 2021, la société en commandite a émis des billets non garantis de premier rang à 5,375 % d'un montant en capital de 135 M\$ échéant le 9 avril 2029 (les « billets non garantis de premier rang échéant le 9 avril 2029 » ou les « billets échéant en 2029 ») dans le cadre d'un placement privé réalisé au Canada conformément aux dispenses d'inscription et de prospectus applicables. Les billets échéant en 2029 ont été émis aux termes d'un acte de fiducie intervenu le 8 avril 2021 entre la société en commandite, les garants et Société de fiducie Computershare du Canada (l'« acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 »). Les intérêts sur les billets échéant en 2029 courent à raison de 5,375 % par année et sont payables semestriellement le 9 avril et le 9 octobre de chaque année.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Aux termes des billets échéant en 2029, les « filiales assujetties à des restrictions » désignent toute filiale de la société en commandite qui n'est pas une filiale non assujettie à des restrictions au sens donné à ce terme par l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 (y compris TAD Canco Inc., TAD Luxembourg S.A.R.L., K.T.G. (USA) Inc. (« KTG »), Produits Kruger Sherbrooke Inc. (« PKSI »), KP TAD Holdco Inc., TAD2 GP ULC, TAD2 US LP, TAD1 Canco I Inc., TAD1 GP ULC, TAD1 US LP, TAD1 Canco II Inc., 1061021 Delaware Inc., 8528365 Canada Inc., Produits Kruger SB Inc. (« PKSB ») et les filiales non significatives, telles qu'elles sont définies par l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029).

Les billets échéant en 2029 représentent des obligations non garanties de premier rang de la société en commandite. Les billets échéant en 2029 sont de rang supérieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes subordonnées actuelles et futures de la société en commandite et sont de rang égal, quant au droit de paiement, à toutes les dettes de la société en commandite qui ne sont pas subordonnées aux billets échéant en 2029 quant au droit de paiement, autres que les dettes qui sont de rang supérieur aux billets échéant en 2029 en vertu de la loi. Les billets échéant en 2029 seront dans les faits subordonnés à toutes les dettes garanties existantes et futures de la société en commandite, jusqu'à concurrence des actifs garantissant ces dettes.

Les billets échéant en 2029 sont garantis inconditionnellement, conjointement et solidairement, par toutes les filiales assujetties à des restrictions actuelles et futures (les « garants »). Les garanties représentent des obligations non garanties de premier rang de chacun des garants; elles sont de rang supérieur, quant au droit de paiement, à toutes les dettes subordonnées actuelles et futures des garants et sont de rang égal, quant au droit de paiement, à toutes les dettes de ces garants qui ne sont pas subordonnées, quant au droit de paiement, à leurs garanties, autres que les dettes qui sont de rang supérieur aux garanties en vertu de la loi.

En tout temps avant le 9 avril 2024, la société en commandite peut rembourser jusqu'à 40,0 % du montant en capital total des billets échéant en 2029 à un prix de rachat correspondant à 105,375 % du montant en capital des billets échéant en 2029 devant être remboursés, plus les intérêts courus et impayés à la date de remboursement, le produit net étant versé à la société en commandite à même certains placements de titres survenant après la date d'émission.

En tout temps avant le 9 avril 2024, la société en commandite peut rembourser les billets échéant en 2029 à un prix de remboursement correspondant au plus élevé a) de la prime applicable (au sens de l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029) et b) de 101 % du montant en capital total des billets échéant en 2029 remboursés, plus, dans chaque cas, les intérêts courus et impayés, s'il en est, à la date de remboursement applicable.

À compter du 9 avril 2024, la société en commandite peut rembourser la totalité ou une partie des billets échéant en 2029 aux prix suivants, majorés des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement applicable si le remboursement a lieu pendant la période de 12 mois commençant le 9 avril des années indiquées ci-dessous :

<u>Année</u>	<u>Pourcentage</u>
2024	102,688 %
2025	101,344 %
2026 et par la suite	100,000 %

Advenant un changement de contrôle de la société en commandite (au sens donné dans l'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029), celle-ci sera tenue d'offrir de racheter la totalité ou une partie des billets échéant en 2029 de chacun des porteurs contre un paiement en trésorerie correspondant à 101 % du montant en capital total des billets échéant en 2029 rachetés, plus les intérêts courus et impayés y afférents à la date de rachat.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 renferme des clauses restrictives de la société en commandite, notamment des limites sur le versement de certains paiements soumis à des restrictions par la société en commandite ou les filiales assujetties à des restrictions, des restrictions quant à la capacité de la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions de contracter certaines dettes, des restrictions quant aux transactions avec des sociétés liées, des limites sur l'exercice d'activités autres que celles que réalisaient la société en commandite et les filiales assujetties à certaines restrictions à la date d'émission des billets échéant en 2029 et toute autre activité raisonnablement connexe, accessoire, complémentaire ou auxiliaire à ces activités, des limites sur la création de restrictions contractuelles visant la capacité de la société en commandite ou des filiales assujetties à des restrictions de poser certains gestes, notamment le paiement de dividendes ou de distributions, des restrictions quant à la consolidation, au regroupement ou à la fusion avec d'autres entités, et des restrictions quant à la vente, au transfert, à la location, à la transmission ou à toute autre aliénation de la totalité ou de la quasi-totalité des biens de la société en commandite et des filiales assujetties à des restrictions, prises collectivement.

L'acte de fiducie régissant les billets échéant en 2029 prévoit les cas de défaut usuels tels que le défaut de paiement, la liquidation d'actifs, le changement de contrôle, le défaut de paiement ou l'accélération de toute dette d'un montant global supérieur à 25 M\$, l'insolvabilité et les procédures de réalisation.

c) Convention de crédit de premier rang de PK S.E.C.

Le 21 mai 2021, la société en commandite a conclu une septième convention de crédit modifiée et reformulée (la « convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. ») relative à sa facilité de crédit renouvelable (la « facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. ») afin de modifier certaines obligations de ne pas faire et d'autres dispositions de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. de manière à permettre la mise en œuvre du projet d'expansion à Sherbrooke. Parallèlement à l'émission des billets échéant en 2029 le 8 avril 2021, la capacité d'emprunt aux termes de la facilité de crédit de premier rang a été réduite, passant de 250 M\$ à 200 M\$. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C. portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel canadien, du taux de base américain, du taux des acceptations bancaires, du taux LIBOR ou du taux de référence de remplacement en vigueur, majoré d'une marge se situant entre 0,20 % et 3,50 % établie selon le ratio du total de la dette nette à long terme sur le BAIIA (au sens de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C.) et selon le type d'avance. La convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. a une durée de cinq ans et vient à échéance le 21 mai 2026. La convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. prévoit certaines clauses restrictives et obligations auxquelles la société en commandite doit se soumettre.

La convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. est garantie par PK S.E.C., PKGP, Produits Kruger Gestion Immobilière Inc., Kruger Products (USA) Inc., Produits Kruger PHF G.P. Inc. et Produits Kruger PHF S.E.C. et leurs filiales respectives (les « filiales assujetties à des restrictions »). La société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions ont consenti des sûretés et des hypothèques de premier rang sur leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures pour garantir les obligations aux termes de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C., notamment un nantissement sur tout capital social ou toute participation dans toutes les filiales détenues par la société en commandite et les filiales assujetties à des restrictions.

d) Deuxième convention de crédit Nordea

Le 21 mai 2021, la société en commandite a conclu une convention de crédit modifiée (la « deuxième convention de crédit Nordea ») relative à sa deuxième facilité de crédit Nordea en lien avec la modification de la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C. Aucune modification importante n'a été apportée à la deuxième facilité de crédit Nordea.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

e) Débenture de PKSB en faveur d'IQ

Le 21 mai 2021, PKSB a conclu une entente visant l'émission d'une débenture convertible de 10 ans en faveur d'Investissement Québec (« IQ ») d'un montant en capital maximal de 75 M\$ (la « débenture de PKSB en faveur d'IQ »). L'objectif de la débenture de PKSB en faveur d'IQ est de financer une partie de la mise en place d'une machine de crêpage à sec léger (la « machine LDC ») dans une nouvelle installation sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke. La débenture de PKSB en faveur d'IQ vient à échéance dix ans après la première date à survenir entre i) la date de mise en service commerciale de la machine LDC (la « date de mise en service de la machine LDC ») et ii) le 1^{er} septembre 2024.

Les emprunts au titre de la débenture de PKSB en faveur d'IQ portent intérêt à un taux d'intérêt inscrit à l'actif fixe de 2,0 % par année (le « taux fixe ») calculé mensuellement à compter de la date de débours de chacun des versements relatifs au montant déboursé. Advenant un cas de défaut de la société en commandite (un « défaut de PK S.E.C. ») aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. (note 14), le taux fixe augmenterait à compter de la date de défaut de PK S.E.C. (la « date de défaut de PK S.E.C. ») pour s'établir à 6,0 % par année (le « taux fixe en cas de défaut »), jusqu'à ce que le défaut de PK S.E.C. soit résorbé à la satisfaction d'IQ dans les douze mois de la date de défaut de PK S.E.C., sans quoi le taux fixe en cas de défaut s'appliquerait de façon permanente. L'intérêt est inscrit à l'actif dans le capital du prêt à compter de la date du premier prélèvement sur le prêt jusqu'à la date de mise en service de la machine LDC. À compter de la date de mise en service de la machine LDC, l'intérêt cessera d'être inscrit à l'actif et sera exigible mensuellement.

La débenture de PKSB en faveur d'IQ est remboursable mensuellement à compter de 24 mois après la première des dates suivantes : i) la date de mise en service de la machine LDC et ii) le 1^{er} septembre 2024. PKSB entreprend ces paiements pour pousser la société en commandite à faire, sans quoi IQ aura un droit de conversion à des modalités de conversion qui lui procureront une participation de 100 % dans PKSB si la totalité de la débenture est ainsi convertie.

Aux termes d'une convention de remboursement intervenue entre la société en commandite, PKSB et IQ le 21 mai 2021 (la « convention de remboursement »), la société en commandite effectuera les paiements de remboursement mensuels à IQ. En contrepartie de ces paiements, la société en commandite recevra des actions de PKSB d'une catégorie réservée exclusivement à IQ devant comprendre des droits de même rang que les actions ordinaires détenues par la société en commandite. Aux termes de la convention de remboursement, une fois tous les paiements de remboursement effectués par la société en commandite, celle-ci détiendra une participation de 100 % dans PKSB. PKSB peut rembourser par anticipation ou faire en sorte que soit remboursée par anticipation la débenture de PKSB en faveur d'IQ, en tout ou en partie, en tout temps et sans pénalité.

Les paiements de remboursement de la société en commandite à IQ seront financés à même des réductions de tarifs accordées à la société en commandite, à PKSB et à PKSI pour leurs usines aux termes du programme de réductions de tarifs applicable aux clients facturés au tarif « L », administré par le ministère des Finances du Québec (les « réductions de tarifs »). Les réductions de tarifs sont détenues par la société en commandite dans un compte bancaire désigné réservé exclusivement au financement des paiements de remboursement de la société en commandite à IQ (le « compte désigné »). La société en commandite a consenti à IQ une hypothèque mobilière de premier rang sur le compte désigné. La société en commandite et IQ ont conclu une convention de contrôle de compte à l'égard de cette hypothèque et du compte désigné. Le compte désigné est comptabilisé à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière dans la trésorerie soumise à restrictions (note 17).

La débenture de PKSB en faveur d'IQ renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer les états financiers et autres informations.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La débenture de PKSB en faveur d'IQ renferme des cas de défaut usuels, notamment le défaut de conversion, la fausse déclaration et la violation de clauses restrictives.

La société en commandite garantit, conjointement et solidairement, jusqu'à un maximum de 90 M\$: i) le prêt d'IQ pour papier hygiénique consenti à PKSI ii) le prêt d'IQ pour papier mouchoir consenti à PKSB, et iii) la débenture de PKSB en faveur d'IQ.

Au 30 septembre 2021, un montant de 27 M\$ sur la débenture de PKSB en faveur d'IQ avait été émis.

f) Entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique

PKSI est partie à une entente de prêt datée du 21 mai 2021 intervenue entre PKSI, à titre d'emprunteur, et IQ, à titre de prêteur (l'« entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique ») aux termes de laquelle un prêt garanti non renouvelable subordonné d'un montant maximal de 47 M\$ (le « prêt d'IQ pour papier hygiénique ») est consenti à PKSI. L'objectif du prêt d'IQ pour papier hygiénique est de financer la mise en place d'une chaîne de transformation du papier hygiénique (la « ligne BT ») à son usine TAD existante à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke. Le prêt d'IQ pour papier hygiénique vient à échéance dix ans après la première date à survenir entre i) la date de mise en service commerciale de la ligne BT (la « date de mise en service de la ligne BT ») et ii) le 1^{er} novembre 2022.

Les emprunts au titre du prêt d'IQ pour papier hygiénique portent intérêt à un taux fixe de 2,0 % par année (le « taux fixe ») calculé mensuellement à compter de la date de débours de chacun des versements relatifs au montant déboursé. Advenant un cas de défaut de la société en commandite (un « défaut de PK S.E.C. ») aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. (note 14), le taux fixe augmenterait à compter de la date de défaut de PK S.E.C. (la « date de défaut de PK S.E.C. ») pour s'établir à 6,0 % par année (le « taux fixe en cas de défaut »), jusqu'à ce que le défaut de PK S.E.C. soit résorbé à la satisfaction d'IQ dans les douze mois de la date de défaut de PK S.E.C., sans quoi le taux fixe en cas de défaut s'appliquerait de façon permanente. L'intérêt est inscrit à l'actif dans le capital du prêt à compter de la date du premier prélèvement sur le prêt jusqu'à la date de mise en service de la ligne BT. À compter de la date de mise en service de la ligne BT, l'intérêt cessera d'être inscrit à l'actif et sera exigible mensuellement.

Le prêt d'IQ pour papier hygiénique est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital, prenant fin au plus tard 36 mois après le 1^{er} novembre 2022, après quoi le capital sera remboursé à raison de 84 versements mensuels égaux consécutifs. PKSI peut rembourser le prêt d'IQ pour papier hygiénique, en tout ou en partie, en tout temps et sans pénalité.

L'entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre à IQ et de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance et à la poursuite des activités. L'entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique comporte également des clauses restrictives relativement à la cession d'actifs, à la contraction de dettes et à l'attribution de privilèges ainsi qu'au changement de contrôle et aux changements touchant le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'entente de prêt d'IQ pour papier hygiénique prévoit des cas de défaut usuels, notamment le défaut d'exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le défaut croisé à toute autre entente conclue avec IQ ou un prêteur principal de PKSI, l'insolvabilité et les procédures d'exécution.

La société en commandite garantit, conjointement et solidairement, jusqu'à un maximum de 90 M\$: i) le prêt d'IQ pour papier hygiénique consenti à PKSI ii) le prêt d'IQ pour papier mouchoir consenti à PKSB, et iii) la débenture de PKSB en faveur d'IQ.

Le prêt d'IQ pour papier hygiénique est garanti par la ligne BT. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur des prêteurs principaux de PKSI.

Aucun montant n'avait été prélevé aux termes du prêt d'IQ pour papier hygiénique au 30 septembre 2021.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

g) Entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir

PKSB est partie à une entente de prêt datée du 21 mai 2021 intervenue entre PKSB, à titre d'emprunteur, et IQ, à titre de prêteur (l'« entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir ») aux termes de laquelle un prêt garanti non renouvelable subordonné d'un montant maximal de 43 M\$ (le « prêt d'IQ pour papier mouchoir ») est consenti à PKSB. L'objectif du prêt d'IQ pour papier mouchoir est de financer la mise en place d'une chaîne de transformation du papier mouchoir (la « ligne FT ») dans une nouvelle installation sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke. Le prêt d'IQ pour papier mouchoir vient à échéance dix ans après la première date à survenir entre i) la date de mise en service commerciale de la ligne FT (la « date de mise en service de la ligne FT ») et ii) le 1^{er} juillet 2023.

Les emprunts au titre du prêt d'IQ pour papier mouchoir portent intérêt à un taux fixe de 2,0 % par année (le « taux fixe ») calculé mensuellement à compter de la date de débours de chacun des versements relatifs au montant déboursé. Advenant un cas de défaut de la société en commandite (un « défaut de PK S.E.C. ») aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. (note 14), le taux fixe augmenterait à compter de la date de défaut de PK S.E.C. (la « date de défaut de PK S.E.C. ») pour s'établir à 6,0 % par année (le « taux fixe en cas de défaut »), jusqu'à ce que le défaut de PK S.E.C. soit résorbé à la satisfaction d'IQ dans les douze mois de la date de défaut de PK S.E.C., sans quoi le taux fixe en cas de défaut s'appliquerait de façon permanente. L'intérêt est inscrit à l'actif dans le capital du prêt à compter de la date du premier prélèvement sur le prêt jusqu'à la date de mise en service de la ligne FT. À compter de la date de mise en service de la ligne FT, l'intérêt cessera d'être inscrit à l'actif et sera exigible mensuellement.

Le prêt d'IQ pour papier mouchoir est assorti d'un moratoire sur le remboursement du capital, prenant fin au plus tard 24 mois après le 1^{er} juillet 2023, après quoi le capital sera remboursé à raison de 96 versements mensuels égaux consécutifs. PKSB peut rembourser le prêt d'IQ pour papier mouchoir, en tout ou en partie, en tout temps et sans pénalité.

L'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir renferme des clauses restrictives, notamment, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer de l'information de nature financière et autre à IQ et de veiller au maintien en vigueur de l'entente, au maintien de l'assurance et à la poursuite des activités. L'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir comporte également des clauses restrictives relativement à la cession d'actifs, à la contraction de dettes et à l'attribution de privilèges ainsi qu'au changement de contrôle et aux changements touchant le projet d'expansion à Sherbrooke.

L'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir prévoit des cas de défaut usuels, notamment le défaut d'exécution, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le défaut croisé à toute autre entente conclue avec IQ ou un prêteur principal de PKSB, l'insolvabilité et les procédures d'exécution.

La société en commandite garantit, conjointement et solidairement, jusqu'à un maximum de 90 M\$: i) le prêt d'IQ pour papier hygiénique consenti à PKSI ii) le prêt d'IQ pour papier mouchoir consenti à PKSB, et iii) la débenture de PKSB en faveur d'IQ.

Le prêt d'IQ pour papier mouchoir est garanti par la ligne FT. La sûreté est au second rang, immédiatement après la sûreté consentie en faveur des prêteurs principaux de PKSB.

Aucun montant n'avait été prélevé aux termes du prêt d'IQ pour papier mouchoir au 30 septembre 2021.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

h) Convention de crédit de premier rang de PKSB

PKSB est partie à une convention de crédit datée du 21 mai 2021 intervenue entre PKSB, à titre d'emprunteur, les prêteurs partie à cette convention et la Banque Nationale du Canada, à titre d'agent administratif (la « convention de crédit de premier rang de PKSB »). Conformément à la convention de crédit de premier rang de PKSB, un prêt à la construction de 70 M\$ remboursable au plus tard le 21 mai 2028 (la « facilité de construction de PKSB ») et un prêt renouvelable de 10 M\$ échéant le 21 mai 2026 assortie d'une option de prorogation de la date d'échéance d'une année supplémentaire, chaque année (la « facilité de crédit renouvelable de PKSB ») ont été accordés aux termes de la facilité de crédit de premier rang de PKSB.

L'objectif de la facilité de construction de PKSB est de financer une partie de la mise en place de la machine LDC dans une nouvelle installation sur un site adjacent à l'installation de la machine TAD à Sherbrooke, dans le cadre du projet d'expansion à Sherbrooke, à condition que PKSB ait d'abord utilisé la totalité du montant de la débenture de PKSB en faveur d'IQ. La facilité de crédit renouvelable de PKSB servira à des fins générales de l'entreprise et aux besoins de fonds de roulement de PKSB.

Les emprunts aux termes de la facilité de construction de PKSB portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel canadien, du taux de base américain, du taux LIBOR, des commissions de signature des acceptations bancaires ou des commissions de lettres de crédit, majorés d'une marge se situant entre 0,15 % et 3,25 % établie selon le ratio d'endettement total (au sens de la convention de crédit de premier rang de PKSB) et selon le type d'avance. Les emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable de PKSB portent intérêt à un taux de référence en fonction du taux préférentiel canadien ou du taux de base américain et selon le type d'avance. Des commissions pour droit d'usage sont aussi payables sur la tranche disponible de la facilité de crédit de premier rang de PKSB à un taux variant entre 0,50 % et 0,75 % en fonction du ratio d'endettement total (au sens de la convention de crédit de premier rang de PKSB).

De multiples prélèvements non renouvelables peuvent être faits sur la facilité de construction de PKSB jusqu'à sa conversion en emprunt à terme, laquelle aura lieu à la première des dates suivantes : i) la date de l'achèvement substantiel de la mise en place de la machine LDC (la « date d'achèvement substantiel de la machine LDC ») et ii) le 31 décembre 2025 (la « date d'acceptation définitive »). Une fois la conversion en emprunt à terme réalisée, le capital devra être remboursé sous forme de versements trimestriels correspondant à 1,875 % du montant de capital total de l'encours de la facilité de construction de PKSB, de nivelages annuels des flux de trésorerie (au sens de la convention de crédit de premier rang de PKSB) et de remboursements d'un montant égal au produit d'assurance reçu par PKSB et ses filiales, au produit de l'émission d'actions de PKSB et au produit de la vente ou de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles de PKSB et de ses filiales. PKSB peut rembourser la facilité de construction de PKSB à son gré et en tout temps, en tout ou en partie, sans prime ni pénalité.

À tout moment au cours de la période de six mois précédant le 30 avril 2025 (la « date d'achèvement substantiel prévue »), PKSB peut demander de réduire le montant non prélevé sur la facilité de construction de PKSB et d'augmenter la facilité de crédit renouvelable de PKSB du même montant. La date d'achèvement substantiel prévue peut être prorogée s'il est déterminé que la date d'achèvement substantiel de la machine LCD ne surviendra pas avant la date d'achèvement substantiel prévue.

La convention de crédit de premier rang de PKSB renferme certaines obligations de faire usuelles, y compris, sans s'y limiter, l'obligation de communiquer l'information, notamment financière, à l'agent administratif, de donner à l'agent administratif avis de la réalisation de certains événements significatifs, de veiller au maintien en vigueur des autorisations et des polices d'assurance, de respecter la législation, de payer les réclamations, notamment les taxes et impôts, de limiter les opérations avec des entreprises associées et de veiller au maintien en vigueur des sûretés.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB, PKSB doit respecter certaines clauses restrictives financières. En tout temps, à compter du premier jour du quatrième trimestre suivant le trimestre au cours duquel la conversion en emprunt à terme a lieu, PKSB doit maintenir, à chaque trimestre :

Un ratio d'endettement de premier rang d'au plus :

- i) 4,75x jusqu'à la fin du 7^e trimestre, inclusivement;
- ii) 3,75x du 8^e trimestre au 11^e trimestre, inclusivement;
- iii) 3,25x à compter du 12^e trimestre.

Un ratio d'endettement total d'au plus :

- i) 7,00x jusqu'à la fin du 7^e trimestre, inclusivement;
- ii) 5,25x du 8^e trimestre au 11^e trimestre, inclusivement;
- iii) 4,50x à compter du 12^e trimestre.

Un ratio de couverture des frais fixes d'au moins :

- i) 1,10x jusqu'à la fin du 7^e trimestre, inclusivement;
- ii) 1,25x à compter du 8^e trimestre.

La convention de crédit de premier rang de PKSB renferme certaines obligations de ne pas faire usuelles imposées à PKSB, notamment, sans s'y limiter, des restrictions quant à la capacité de PKSB, sous réserve de certaines exceptions, d'octroyer des privilèges, de contracter des dettes, de fusionner ou de se regrouper, de faire des investissements et d'octroyer des prêts, de donner des garanties, de payer des frais de gestion, de faire des acquisitions, de déclarer, de réserver et de verser des distributions, de réduire le capital, de vendre ou de céder autrement des actifs, d'engager des dépenses d'investissement ou d'apporter des changements importants à ses activités.

La convention de crédit de premier rang de PKSB prévoit des cas de défaut usuels, notamment, sans s'y limiter, le défaut de paiement, la fausse déclaration, la violation de clauses restrictives, le défaut croisé et l'accélération croisée d'autres dettes au-delà d'un certain seuil, le défaut croisé à la débenture de PKSB en faveur d'IQ, à l'entente de prêt d'IQ pour papier mouchoir et à la convention de crédit de premier rang de PK S.E.C, l'insolvabilité, le changement de contrôle de PKSB ou de la société en commandite et les procédures d'exécution.

En garantie des obligations découlant de la convention de premier rang de PKSB, cette dernière doit i) consentir des sûretés de premier rang (sous réserve des privilèges autorisés) sur toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures, y compris un nantissement sur tout capital social ou toute participation dans toutes ses filiales, et des sûretés sur la machine LDC et la ligne FT, en faveur de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB, ii) faire en sorte que toute filiale en propriété exclusive de PKSB garantisse solidairement les obligations découlant de la convention de crédit de premier rang de PKSB (les « futurs garants ») et consentent des sûretés de premier rang (sous réserve des privilèges autorisés) sur toutes leurs immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures, y compris un nantissement sur tout capital social ou toute participation dans toutes leurs filiales, en faveur de l'agent administratif aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB (en date du 30 septembre 2021, il n'y avait aucun futur garant), et iii) faire en sorte que la société en commandite donne en nantissement, sous réserve d'un droit de recours limité, tout capital social qu'elle détient dans PKSB.

Aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la convention de crédit de premier rang de PKSB au 30 septembre 2021.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

i) Convention de crédit de Citizens

Après le 30 septembre 2021, le 29 octobre 2021, KTG a conclu une convention avec Citizens Bank, N.A. (la « convention de crédit de Citizens ») visant le financement de la totalité des coûts associés à la mise en place d'une chaîne de transformation du papier mouchoir (la « ligne FT de KTG ») aux installations de Memphis (le « prêt de Citizens »). Le prêt de Citizens ne doit pas excéder le moindre de i) 21,8 M\$ US et de ii) 100 % de la juste valeur marchande de la ligne FT de KTG. Le prêt consistera en un seul prélèvement à la suite de la mise en place de la ligne FT de KTG, qui est prévue pour 2022. La durée du prêt de Citizens est de sept ans.

11 Obligations locatives

Les contrats de location de la société en commandite visent des actifs au titre de droits d'utilisation des terrains, des bâtiments, du matériel et des véhicules motorisés. Les flux de trésorerie non actualisés contractuels des obligations locatives s'établissent comme suit :

	30 septembre 2021
	\$
Moins de 1 an	30 175
Entre 1 an et 5 ans	77 186
Plus de 5 ans	61 084
	168 445

Les options de renouvellement ont été incluses dans l'évaluation des obligations locatives lorsqu'il existe la certitude raisonnable que la société en commandite exercera l'option de renouvellement.

La charge d'intérêts des obligations locatives, les charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives, les charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur et les charges liées aux contrats de location à court terme se détaillent comme suit :

	Trimestre clos le 30 septembre 2021	Trimestre clos le 30 septembre 2020	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêts des obligations locatives ^{a)}	1 357	1 368	4 341	4 191
Charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives ^{b)}	1 445	1 185	4 203	3 621
Charges liées aux contrats de location visant des biens de faible valeur ^{b)}	69	51	198	181
Charges liées aux contrats de location à court terme ^{c)}	1 208	-	2 406	-
	4 079	2 604	11 148	7 993

- a) Prise en compte dans la charge d'intérêts figurant à l'état consolidé résumé non audité du résultat global.
- b) Prises en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration figurant à l'état consolidé résumé non audité du résultat global.
- c) Prises en compte dans le coût des produits vendus figurant à l'état consolidé résumé non audité du résultat global.

Les charges liées aux paiements locatifs variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives comprennent les paiements locatifs variables au titre des charges d'exploitation, de l'impôt foncier et des frais d'assurance.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs non versés à la date de début, actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, au taux d'emprunt marginal de la société en commandite. En règle générale, la société en commandite utilise son taux d'emprunt marginal en tant que taux d'actualisation. Le taux moyen appliqué au 30 septembre 2021 est de 3,86 % (4,33 % au 31 décembre 2020). Les paiements locatifs variables qui ne sont pas tributaires d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative.

12 Distributions et passif lié aux parts de société en commandite

	Passif lié aux parts de société en commandite \$
Au 1 ^{er} janvier 2021	185 424
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite (note 5)	10 283
Distributions à des fins fiscales	(17 535)
Au 30 septembre 2021	<u>178 172</u>

Les distributions de parts de société en commandite versées, la partie des distributions réinvestie par les commanditaires, les parts de société en commandite supplémentaires émises au prix par part et le produit brut s'établissent comme suit :

Date de paiement des distributions	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Nombre de parts de société en commandite émises	Produit brut \$
15 janvier 2021	11 919	10,70	507 826	5 434
15 avril 2021	12 010	10,47	528 465	5 533
15 juillet 2021	12 106	10,32	536 167	5 533
	<u>36 035</u>		<u>1 572 458</u>	<u>16 500</u>

Date de paiement des distributions	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020			
	Distributions de parts de société en commandite \$	Prix par part \$	Nombre de parts de société en commandite émises	Produit brut \$
15 janvier 2020	11 393	9,84	1 016 179	9 999
15 avril 2020	11 576	9,92	1 025 660	10 175
15 juillet 2020	11 760	11,16	479 600	5 352
	<u>34 729</u>		<u>2 521 439</u>	<u>25 526</u>

Le 15 octobre 2021, la société en commandite a versé des distributions de 12,2 M\$ aux commanditaires. En vertu du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») de la société en commandite, une partie des distributions a été réinvestie par les commanditaires, et la société en commandite a donc émis 544 438 parts de société en commandite au prix de 10,26 \$. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, une diminution de 0,1 M\$ a été comptabilisée comme un ajustement de juste valeur pour refléter la valeur marchande des parts de société en commandite émises.

Après le 30 septembre 2021, la société en commandite a déclaré des distributions de 12,3 M\$, à verser le 17 janvier 2022.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

La société en commandite a versé les distributions de parts de société en commandite, les distributions à des fins fiscales et les avances suivantes à ses parties liées :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021			
	Avances versées	Distributions à des fins fiscales	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Versées à Kruger Inc. ^{a)}	8 458	10 149	15 374	33 981
Versées à PKGP	1	1	3	5
Versées à PTKP ^{b)}	1 478	1 738	4 158	7 374
Total versé	9 937	11 888	19 535	41 360

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020			
	Avances versées	Distributions à des fins fiscales	Distributions de parts de société en commandite	Total
	\$	\$	\$	\$
Versées à Kruger Inc. ^{a)}	3 437	4 322	5 007	12 766
Versées à PKGP	-	-	3	3
Versées à PTKP ^{b)}	629	781	4 193	5 603
Total versé	4 066	5 103	9 203	18 372

- a) Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à Kruger Inc., déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les distributions réinvesties par Kruger Inc. dans le cadre du RRD ont totalisé 15,4 M\$ (24,5 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).
- b) Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020, les distributions de parts de société en commandite ont été versées à PTKP, déduction faite des distributions réinvesties dans le cadre du RRD. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, les distributions réinvesties par PTKP dans le cadre du RRD ont totalisé 1,1 M\$ (1,0 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).

Distributions à des fins fiscales

Le 26 février 2021, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales énoncées dans la convention de société en commandite, la société en commandite a déclaré une distribution à des fins fiscales de 17,5 M\$, dont les avances de 5,6 M\$ ont été compensées et la tranche restante de 11,9 M\$ a été payée le 26 février 2021. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, conformément aux dispositions relatives aux distributions à des fins fiscales énoncées dans la convention de société en commandite, la société en commandite a versé à ses commanditaires des avances de 9,9 M\$, dont une tranche de 1,5 M\$ a été affectée au paiement d'un acompte provisionnel mensuel au nom de PTKP, le solde ayant été versé sous forme d'avances à Kruger Inc. et à PKGP. Les avances ne portent pas intérêt, sont sans recours et seront réglées au moment de la déclaration annuelle de la distribution à des fins fiscales.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

13 Impôt sur le résultat

La société en commandite n'était pas une entité assujettie à l'impôt pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020. Le résultat de la société en commandite est transféré aux commanditaires, soit Kruger Inc., PKGP et PTKP. En revanche, les filiales de la société en commandite, à savoir KP USA, KTG, TAD Canco Inc., TAD Luxembourg S.A.R.L., KP TAD Holdco Inc., TAD1 Canco I Inc., TAD1 Canco II Inc., TAD1 GP ULC, TAD2 GP ULC, PKSI et PKSB, sont des entités constituées en société par actions et sont, par conséquent, assujetties à l'impôt.

La charge (le produit) d'impôt a été comptabilisé selon la meilleure estimation de la direction du taux effectif moyen pondéré d'impôt sur le résultat annuel attendu pour l'exercice complet. Le taux effectif moyen pondéré d'impôt sur le résultat annuel estimatif pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 était de 96,9 % (12,6 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020).

Le tableau suivant présente les éléments de l'impôt sur le résultat :

	Trimestre clos le 30 septembre 2021 \$	Trimestre clos le 30 septembre 2020 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020 \$
Charge d'impôt exigible	499	831	1 338	1 713
Charge (produit) d'impôt différé	(5 117)	(1 458)	(9 161)	6 342
	(4 618)	(627)	(7 823)	8 055

14 Transactions entre parties liées

La société en commandite effectue la vente et l'achat de biens et de services avec Kruger Inc. et ses filiales (« parties liées ») dans le cours normal de ses activités. Ces transactions ne portent pas intérêt et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant convenu par les parties liées.

Kruger Inc. fournit également certains services de gestion et de soutien relativement au projet de machine TAD à Sherbrooke, y compris des services de gestion de projet et des services de soutien en ce qui a trait à la conception technique, à la construction, à la comptabilité et au financement d'entreprise.

Les ventes de biens et de services à Kruger Inc. pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 ont totalisé 1,2 M\$ (0,2 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020). Les ventes de biens et de services à des filiales de Kruger Inc. pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 ont été de 1,5 M\$ (néant pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020). Les biens sont vendus aux prix et modalités qui seraient offerts à des tiers.

Les achats de biens et de services auprès de Kruger Inc. pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 ont totalisé 6,2 M\$ (7,3 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020). Les achats de biens et services auprès des filiales de Kruger Inc. pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 ont totalisé 40,4 M\$ (42,3 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020). Les biens sont acquis auprès de Kruger Inc. et des parties liées aux conditions et modalités commerciales d'usage. Ces achats de biens et de services sont pris en compte dans le coût des produits vendus et les frais de vente, frais généraux et frais d'administration des états consolidés résumés non audités du résultat global.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, des frais de gestion de 5,6 M\$ (5,5 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020) ont été versés à Kruger Inc. en contrepartie des services de gestion fournis à la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente les soldes des créances sur parties liées ou des dettes envers des parties liées :

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Créances sur Kruger Inc.	1 002	-
Créances sur les filiales de Kruger Inc.	-	13
Créances sur PTKP	74	-
Total des créances sur parties liées	1 076	13
Dettes envers Kruger Inc.	2 574	5 726
Dettes envers les filiales de Kruger Inc.	4 855	3 350
Dettes envers PTKP	-	21
Total des dettes envers les parties liées	7 429	9 097
Dettes à long terme envers KB S.E.C.	41 777	-
Total de la dette à long terme envers une partie liée	41 777	-

Toutes les créances sur parties liées ou les dettes envers des parties liées doivent être réglées selon les modalités commerciales établies entre les parties. Ces montants ne comportent pas de sûreté et ne portent pas intérêt. Aucune provision n'était constituée pour les créances sur parties liées au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020. Aucune dette n'était exigible auprès des parties liées au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Dettes à long terme envers KB S.E.C.

Dans le cadre de l'engagement de financement par IQ pour le projet d'expansion à Sherbrooke (note 10), la société en commandite a conclu une convention de contribution avec une filiale du commanditaire majoritaire de la société en commandite, Kruger Brompton S.E.C. (« KB S.E.C. »), en date du 21 mai 2021 (la « convention de contribution de PK S.E.C. ») aux termes de laquelle la société en commandite devra verser à KB S.E.C. un total de 58 M\$ sur une période de 10 ans (la « contribution »). La contribution sera payable par la société en commandite en dix versements annuels égaux et consécutifs de 5,8 M\$ chacun, le premier versement étant exigible le 21 mai 2023 et les versements suivants, le 21 mai de chaque année par la suite, jusqu'au 21 mai 2032. Sans égard à ce qui précède, le premier versement au titre de la contribution sera réduit de 0,1 M\$, soit le prix d'achat payé par PKSB à KB S.E.C. dans le cadre de la vente d'un bien immeuble selon l'acte de vente daté du 21 mai 2021. La société en commandite a convenu de verser la contribution en échange de l'accès à des infrastructures et des services partagés, du transfert de biens en vue de la réalisation du projet d'expansion à Sherbrooke ainsi que de la facilitation par KB S.E.C. de la structure de capital et de financement du projet d'expansion à Sherbrooke. Le passif envers KB S.E.C. a été estimé d'après les flux de trésorerie actualisés à un taux d'actualisation de 5,375 %. Au 30 septembre 2021, une obligation de 41,8 \$ était comptabilisée à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière à titre de dette à long terme envers une partie liée. L'augmentation de cette obligation en raison du temps écoulé a été comptabilisée à titre de charge d'intérêts (0,8 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021). La débenture de PKSB en faveur d'IQ (note 10 e)), le prêt d'IQ pour papier hygiénique (note 10 f)) et le prêt d'IQ pour papier mouchoir (note 10 g)) ont été conclus avec IQ par le commanditaire majoritaire de la société en commandite. Il a été déterminé que la différence entre la juste valeur de la dette à un taux d'intérêt du marché et le taux prescrit dans l'entente représente une subvention gouvernementale. Cependant, suite à la mise sur pied par KB S.E.C. de la structure de capital et de financement pour le projet d'expansion de Sherbrooke, il a été déterminé que la subvention gouvernementale n'est pas au bénéfice de la société en commandite et sera remboursée aux termes de la convention de contribution de PK S.E.C. Par conséquent, la juste valeur des prêts a été estimée en actualisant les flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché de 5,375 % et, par conséquent, des frais de financement différés ont été comptabilisés. Au 30 septembre 2021, des frais de financement différés de 18,6 M\$ liés à la débenture de PKSB en faveur d'IQ

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

étaient comptabilisés dans l'état consolidé résumé non audité de la situation financière, de 11,9 M\$, dans les autres actifs à long terme, et de 6,7 M\$, dans la dette à long terme, selon la quote-part de la débenture de PKSB en faveur d'IQ émise à la clôture de la période. De plus, au 30 septembre 2021, des frais de financement différés de 11,7 M \$ et de 10,7 M\$ liés respectivement au prêt à IQ pour papier hygiénique et au prêt d'IQ pour papier mouchoir étaient comptabilisés dans les autres actifs à long terme à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière.

La société en commandite a déclaré les distributions suivantes à ses parties liées :

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Distributions à verser à Kruger Inc.	10 427	10 163
Distributions à verser à PKGP	1	1
Distributions à verser à PTKP	1 774	1 755
Total des distributions à verser	12 202	11 919

15 Information sectorielle

Secteurs à présenter

Pour établir les secteurs opérationnels, la direction s'est fondée sur les rapports revus par le chef de la direction, qui est considéré comme le principal décideur opérationnel. La société en commandite exerce des activités dans les deux secteurs suivants : le secteur Produits de consommation et le secteur Produits hors foyer (« PHF »).

a) Produits de consommation

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada (à New Westminster, en Colombie-Britannique; ainsi qu'à Crabtree, Sherbrooke et Gatineau, au Québec) et aux États-Unis (à Memphis, dans le Tennessee). Le secteur Produits de consommation comprend les ventes de produits de papier de marques telles que Cashmere^{MD}, Purex^{MD}, White Swan^{MD}, Scotties^{MD}, Sponge Towels^{MD} et White Cloud^{MD} et des produits de papier de marques de distributeurs.

b) PHF

Ce secteur comprend les activités exercées dans les installations de fabrication de la société en commandite situées au Canada. Le secteur PHF vend, principalement par l'intermédiaire de distributeurs, des produits de papier à des entreprises qui œuvrent dans des secteurs tels que la gestion immobilière, les soins de santé, la restauration, la fabrication et l'hébergement, ainsi qu'à des installations communautaires.

Le résultat d'exploitation des secteurs correspond au résultat de chaque secteur avant i) la charge d'intérêts, ii) l'impôt sur le résultat, iii) la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles, iv) la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles, v) la perte de valeur (le profit sur la vente) des actifs non financiers, vi) les pertes (profits) sur la vente d'immobilisations corporelles, vii) la perte (le profit) de change, viii) les charges liées aux activités de restructuration, ix) la variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite, x) la variation de la juste valeur des dérivés, xi) les frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation, xii) les coûts liés au développement de l'entreprise et xiii) la perte (le profit) sur la vente de participations. Les états financiers consolidés résumés non audités font mention du « BAIIA ajusté », une mesure qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS. Par conséquent, il est possible que cette mesure ne soit pas comparable aux mesures similaires présentées par d'autres entités. Le « BAIIA ajusté du secteur Produits de consommation » et le « BAIIA ajusté du secteur PHF » correspondent au résultat d'exploitation des secteurs respectifs de la société en commandite.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Siège social et autres

À compter du trimestre clos le 31 mars 2021, les ajustements temporels au titre de certains coûts de fabrication liés aux stocks qui étaient auparavant pris en compte dans le siège social et autres sont dorénavant inclus dans les secteurs Produits de consommation ou PHF. Le siège social et autres ne comprend plus maintenant que certains frais indirects de gestion qui n'entrent pas directement dans les secteurs.

Les actifs, les activités et les salariés de la société en commandite se trouvent principalement au Canada et aux États-Unis. Les mêmes actifs à long terme de la société en commandite sont employés dans les secteurs Produits de consommation et PHF. Par conséquent, les actifs ne peuvent être attribués à ces secteurs.

	Trimestre clos le 30 septembre 2021			
	Produits de consommation	PHF	Siège social et autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	332 416	58 976	-	391 392
BAIIA ajusté	39 092	2 162	(941)	40 313
Dotation aux amortissements				23 464
Charge d'intérêts				18 740
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				3 427
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				62
Perte sur la vente d'actifs non financiers				2
Coûts de restructuration, montant net				166
Profit de change				8 301
Coûts liés au développement de l'entreprise				27
Résultat avant impôt				(13 876)
Impôt sur le résultat				(4 618)
Résultat net				(9 258)

	Trimestre clos le 30 septembre 2020			
	Produits de consommation	PHF	Siège social et autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	319 869	49 234	-	369 103
BAIIA ajusté	55 264	(3 466)	(5 550)	46 248
Dotation aux amortissements				15 948
Charge d'intérêts				9 746
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				5 863
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				38
Coûts de restructuration, montant net				52
Profit de change				(3 386)
Coûts liés au développement de l'entreprise				159
Résultat avant impôt				17 828
Impôt sur le résultat				(627)
Résultat net				18 455

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021			
	Produits de consommation \$	PHF \$	Siège social et autres \$	Total \$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	896 144	144 988	-	1 041 132
BAIIA ajusté	123 563	(3 174)	(5 296)	115 093
Dotation aux amortissements				63 831
Charge d'intérêts				47 925
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				10 283
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				326
Perte sur la vente d'actifs non financiers				5
Coûts de restructuration, montant net				207
Profit de change				498
Coûts liés au développement de l'entreprise				93
Résultat avant impôt				(8 075)
Impôt sur le résultat				(7 823)
Résultat net				(252)

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020			
	Produits de consommation \$	PHF \$	Siège social et autres \$	Total \$
Produits des activités ordinaires provenant des clients externes	971 400	159 612	-	1 131 012
BAIIA ajusté	179 193	(6 632)	(10 939)	161 622
Dotation aux amortissements				49 681
Charge d'intérêts				31 659
Variation du coût amorti du passif lié aux parts de société en commandite				10 903
Variation de la juste valeur des dérivés				(360)
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles				87
Perte sur la vente d'actifs non financiers				1
Coûts de restructuration, montant net				1 273
Perte de change				86
Frais de consultation liés aux initiatives de transformation de l'exploitation				4 331
Coûts liés au développement de l'entreprise				159
Résultat avant impôt				63 802
Impôt sur le résultat				8 055
Résultat net				55 747

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Secteurs géographiques

La société en commandite a généré des produits des activités ordinaires au Canada et aux États-Unis. Les produits des activités ordinaires et les actifs ont été répartis entre les secteurs géographiques en fonction de l'emplacement respectif des clients et des actifs non courants.

	Trimestre clos le 30 septembre 2021 \$	Trimestre clos le 30 septembre 2020 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 \$	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020 \$
Produits des activités ordinaires				
Canada	233 529	223 272	647 516	671 805
États-Unis	157 863	145 831	393 616	459 207
	391 392	369 103	1 041 132	1 131 012
				30 septembre 2021
			Canada	États-Unis
			\$	\$
				Total
				\$
Immobilisations corporelles		885 448	322 092	1 207 540
Goodwill		152 021	-	152 021
Immobilisations incorporelles		30 084	-	30 084
				31 décembre 2020
			Canada	États-Unis
			\$	\$
				Total
				\$
Immobilisations corporelles		865 247	328 944	1 194 191
Goodwill		152 021	-	152 021
Immobilisations incorporelles		26 205	-	26 205

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

16 Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, au 30 septembre 2021 :

	Classement	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	Actifs financiers au coût amorti	118 639	118 639
Créances clients et autres créances	Actifs financiers au coût amorti	98 827	98 827
Créances sur parties liées	Actifs financiers au coût amorti	1 076	1 076
Avances versées aux commanditaires	Actifs financiers au coût amorti	9 937	9 937
Dérivé incorporé	Dérivé incorporé à la juste valeur par le biais du résultat net	10	10
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	(90 603)	(90 603)
Charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	(64 066)	(64 066)
Passifs sur contrat	Passifs financiers au coût amorti	(77 235)	(77 235)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers au coût amorti	(7 429)	(7 429)
Dette à long terme envers une partie liée	Passifs financiers au coût amorti	(41 777)	(41 777)
Distributions à verser	Passifs financiers au coût amorti	(12 202)	(12 202)
Dette à long terme	Passifs financiers au coût amorti	(954 347)	(977 810)
Obligations locatives	Passifs financiers au coût amorti	(129 974)	(129 974)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers au coût amorti	(178 172)	(178 172)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers au 30 septembre 2021, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	10	-	10
Dette à long terme	-	(977 810)	-	(977 810)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(178 172)	(178 172)

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Le tableau qui suit présente le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, au 31 décembre 2020 :

	Classement	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers au coût amorti	128 739	128 739
Créances clients et autres créances	Actifs financiers au coût amorti	88 041	88 041
Créances sur parties liées	Actifs financiers au coût amorti	13	13
Avances versées aux commanditaires	Actifs financiers au coût amorti	5 647	5 647
Dérivé incorporé	Dérivé incorporé à la juste valeur par le biais du résultat net	10	10
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	(109 593)	(109 593)
Charges à payer	Passifs financiers au coût amorti	(114 776)	(114 776)
Passifs sur contrat	Passifs financiers au coût amorti	(107 703)	(107 703)
Dettes envers des parties liées	Passifs financiers au coût amorti	(9 097)	(9 097)
Distributions à verser	Passifs financiers au coût amorti	(11 919)	(11 919)
Dette à long terme	Passifs financiers au coût amorti	(753 473)	(769 984)
Obligations locatives	Passifs financiers au coût amorti	(130 975)	(130 975)
Passif lié aux parts de société en commandite	Passifs financiers au coût amorti	(185 424)	(185 424)

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers au 31 décembre 2020, par niveau :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Dérivé incorporé	-	10	-	10
Dette à long terme	-	(769 984)	-	(769 984)
Passif lié aux parts de société en commandite	-	-	(185 424)	(185 424)

Juste valeur

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et la trésorerie soumise à restrictions, les créances clients et autres créances, les créances sur parties liées, les avances versées aux commanditaires, les dérivés incorporés, les dettes fournisseurs, les charges à payer, les passifs sur contrats, les dettes envers des parties liées et les distributions à verser sont des instruments financiers à court terme dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable étant donné qu'ils viendront à échéance dans un avenir proche.

Les justes valeurs de la facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C., des billets de premier rang non garantis échéant le 24 avril 2025, des billets de premier rang non garantis échéant le 9 avril 2029, de la convention d'AgCredit et de la deuxième facilité de crédit de Nordea avoisinent le montant du capital impayé, le taux d'intérêt se rapprochant des taux d'intérêt courants du marché. Les justes valeurs de la débenture de KPSI en faveur d'IQ, du prêt d'Investissement Québec et de l'emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario sont comptabilisées compte tenu des flux de trésorerie futurs actualisés au taux d'intérêt du marché, déduction faite de la subvention gouvernementale comptabilisée à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. La juste valeur de la débenture de PKSB en faveur d'IQ est comptabilisée en tenant compte des flux de trésorerie futurs actualisés aux taux d'intérêt du marché.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

Les justes valeurs de la dette à long terme et les taux d'actualisation se détaillent comme suit :

	Taux d'actualisation	30 septembre 2021 \$	31 décembre 2020 \$
Facilité de crédit de premier rang de PK S.E.C.	-	-	10 000
Billets de premier rang non garantis échéant le 24 avril 2025	-	125 000	125 000
Billets de premier rang non garantis échéant le 9 avril 2029	-	135 000	-
Convention d'AgCredit	-	507 338	454 527
Débeture de PKSI en faveur d'IQ	6,0 %	103 234	98 707
Débeture de PKSB en faveur d'IQ	5,4 %	27 183	-
Deuxième facilité de crédit de Nordea	-	58 414	56 229
Prêt d'Investissement Québec	4,4 %	19 343	23 269
Emprunt auprès du gouvernement de l'Ontario	4,4 %	2 298	2 252
		<u>977 810</u>	<u>769 984</u>

Montants excluant les frais de financement différés

La direction a estimé la juste valeur du dérivé incorporé à l'aide d'une méthode d'établissement des prix fondée sur les taux d'intérêt pondérés selon les probabilités. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

La juste valeur des passifs dérivés est établie en fonction des taux de change et des taux d'intérêt en vigueur sur le marché actif. La variation de la juste valeur des passifs dérivés, d'après les taux de change, a été nulle pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (profit de 0,4 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020), ce qui a été comptabilisé dans les autres charges à l'état consolidé résumé non audité du résultat global. La méthode d'évaluation utilisée relève du niveau 2.

Juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite

Le passif lié aux parts de société en commandite est classé comme passif financier au coût amorti. La direction a estimé la juste valeur du passif lié aux parts de société en commandite selon un modèle fondé sur l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses visent l'obligation au titre de l'impôt, le taux d'actualisation et le taux de capitalisation propre au secteur. Aucun changement important n'a été apporté aux hypothèses au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Risque de change

De temps à autre, la société en commandite utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change. Des swaps de change et des contrats de change à terme servent à gérer les emprunts libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2021, la société en commandite n'avait aucun swap de change ni contrat de change à terme en cours.

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

17 Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	117 201	128 739
Trésorerie soumise à restrictions	1 438	-
Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions	<u>118 639</u>	<u>128 739</u>

Conformément à la convention de remboursement relative à la débenture de PKSB en faveur d'IQ, la société en commandite détient des réductions de tarifs prescrites, administrées par le ministère des Finances du Québec, dans un compte désigné réservé exclusivement au financement des paiements de remboursement de la société en commandite à IQ. Le compte désigné est comptabilisé à l'état consolidé résumé non audité de la situation financière dans la trésorerie soumise à restrictions. Des informations supplémentaires sont présentées à la note 10 e).

18 Éléments du fonds de roulement hors trésorerie

La variation des éléments du fonds de roulement hors trésorerie figurant au tableau consolidé résumé non audité des flux de trésorerie est constituée de ce qui suit :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020
	\$	\$
Augmentation des créances clients et autres créances	(10 423)	(5 993)
Augmentation des créances sur parties liées	(1 068)	(504)
Augmentation des stocks	(41 038)	(9 616)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	38	(2 157)
Diminution de l'impôt sur le résultat	322	249
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et autres dettes	(66 906)	45 328
Diminution des dettes envers des parties liées	(1 668)	(221)
	<u>(120 743)</u>	<u>27 086</u>

Produits Kruger S.E.C.

Notes annexes

Périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres de parts)

19 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

La variation des activités de financement figurant au tableau consolidé résumé non audité des flux de trésorerie est constituée de ce qui suit :

	1 ^{er} janvier 2020	Produit de la dette à long terme	Rembour- sement sur la dette à long terme	Paiement des frais de finan- cement différés	Paie- ments des obliga- tions locatives	Intérêts versés sur la dette à long terme	Distribu- tions et avances, versées, montant net	Variations non liées aux activités de finan- cement	30 sept. 2020
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Avances versées aux commanditaires	(80)	-	-	-	-	-	(4 066)	80	(4 066)
Charges payées d'avance	(8 341)	-	-	-	-	(2 048)	-	(1 629)	(12 018)
Charges à payer	99 829	-	-	-	-	(19 203)	-	26 126	106 752
Distributions à verser	11 393	-	-	-	-	-	(34 729)	35 183	11 847
Dette à long terme	591 062	193 538	(84 520)	(500)	-	(511)	-	10 904	709 973
Obligations locatives	118 762	-	-	-	(14 506)	-	-	13 501	117 757
Passif lié aux parts de société en commandite	143 515	-	-	-	-	-	(5 103)	10 903	149 315
Parts de société en commandite	408 978	-	-	-	-	-	25 526	(196)	434 308
Total	1 365 118	193 538	(84 520)	(500)	(14 506)	(21 762)	(18 372)	94 872	1 513 868

	1 ^{er} janvier 2021	Produit de la dette à long terme	Rembour- sement sur la dette à long terme	Paiement des frais de finan- cement différés	Paie- ments des obliga- tions locatives	Intérêts versés sur la dette à long terme	Distribu- tions et avances, versées, montant net	Variations non liées aux activités de finan- cement	30 sept. 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créances clients	(88 041)	-	-	-	-	(156)	-	(10 630)	(98 827)
Avances versées aux commanditaires	(5 647)	-	-	-	-	-	(9 937)	5 647	(9 937)
Charges payées d'avance	(8 315)	-	-	-	-	(319)	-	391	(8 243)
Autres actifs non courants	(10)	-	-	(4 438)	-	-	-	(35 916)	(40 364)
Charges à payer	114 776	-	-	-	-	(24 278)	-	(26 432)	64 066
Distributions à verser	11 919	-	-	-	-	-	(36 035)	36 318	12 202
Dette à long terme	753 473	225 197	(21 913)	(4 497)	-	-	-	2 087	954 347
Obligations locatives	130 975	-	-	-	(18 954)	-	-	17 953	129 974
Passif lié aux parts de société en commandite	185 424	-	-	-	-	-	(11 888)	4 636	178 172
Parts de société en commandite	439 571	-	-	-	-	-	16 500	(132)	455 939
Total	1 534 125	225 197	(21 913)	(8 935)	(18 954)	(24 753)	(41 360)	(6 078)	1 637 329